
Hommage d'une pièce de théâtre intitulée "L'Origine de la République française, une et indivisible", par le citoyen Guérout, qui demande à ce qu'elle soit examinée par le comité d'instruction publique, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage d'une pièce de théâtre intitulée "L'Origine de la République française, une et indivisible", par le citoyen Guérout, qui demande à ce qu'elle soit examinée par le comité d'instruction publique, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 565;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39898_t1_0565_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tomber toutes les têtes conspiratrices; les accusés prennent d'abord une attitude hypocrite, mais l'instant de leur condamnation est celui où ils se démasquent. « Nous mourrons, disent-ils, pour Louis XVII », en montant au supplice. Ainsi les rois n'ont plus d'amis qu'à la potence.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du tribunal révolutionnaire de Ville-Affranchie (2).

Le tribunal révolutionnaire, à la Convention nationale.

« Ville-Affranchie, ce 9 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

• Citoyen Président,

« Chaque jour, le glaive de la loi fait tomber par trentaine la tête des conspirateurs de Ville-Affranchie. La nation sera étonnée de la profondeur et de l'étendue du complot que les scélérats avaient tramé contre la République. Les deux tribunaux occupés sans relâche des fonctions qui leur sont confiées, ont envoyé déjà plus de deux cents contre-révolutionnaires à la mort.

« La plupart affectent, au moment de l'interrogatoire, un amour véhément pour la République, mais après nous avoir entretenu sur la sellette de leurs vertus civiques, ces hypocrites de patriotisme le démentent tout à coup; ils reprennent bien vite leurs sentiments habituels. Plusieurs d'entre eux, à peine condamnés, ont signé *qu'ils mouraient pour leur roi*; d'autres, en montant à l'échafaud ont crié à diverses reprises et dans l'intention, sans doute, d'exciter le peuple : *Je meurs pour Louis XVII ! Vive Louis XVII !* Mais le peuple, indigné, couvre ces éroasements impies du cri souverain, du cri vertueux de *Vive la République ! Vive la Convention ! Périssent les rois et les scélérats qui leur ressemblent !*

« Ainsi le peuple est désabusé, citoyen Président; ainsi les rois n'ont plus d'amis qu'à la potence. Nous nous dépêchons d'expédier les satellites en attendant les maîtres.

« Le président du tribunal révolutionnaire,

DORFEUILLE; BAIGNE, juge; l'accusateur public, MERLE. »

Un citoyen fait passer à la Convention des clefs qui avaient été présentées au ci-devant roi par quelques villes de Normandie, lors de son

voyage à Cherbourg. Ces monuments de la plus basse servitude sont bons à être brisés.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (1).

Suit le document des Archives nationales (2).

Un citoyen adresse à la Convention nationale des clefs qui avaient été présentées au ci-devant roi par quelques villes de Normandie lors de son voyage à Cherbourg. C'était alors l'usage. Ces clefs, après avoir été présentées, restaient ensuite à quelques charges. Plusieurs de ces clefs sont en fer, d'autres en cuivre, quelques-unes de vermeil ou d'argent, une d'or. Le citoyen à qui elles sont restées en fait hommage à la Convention nationale, qui cependant n'en a pas besoin pour ouvrir les portes des villes. Le peuple français, le peuple géant sait mieux les abattre avec sa massue.

Note des clefs contenues dans la boîte.

3 de fer; 2 de cuivre; 1 d'or; 1 d'argent; 2 d'argent doré ou vermeil; 2 d'argent à chaîne. Renvoyé aux inspecteurs de la salle.

Le citoyen Leroy, ancien professeur de belles lettres et de physique, auteur d'un poème sur la Révolution, qui a paru quinze jours après la prise de la Bastille, fait hommage à la Convention nationale d'une pièce de théâtre, intitulée : *L'Origine de la République française, une et indivisible.*

La Convention accepte cet hommage et en crée la mention honorable (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

Le citoyen Guérout, professeur d'éloquence au ci-devant collège des Grassins, adresse à la

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 329.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1007, dossier 1282.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 329. D'après le *Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II, ce citoyen s'appelle Leroux et non Leroy.

(4) *Moniteur universel* [n° 75 du 15 frimaire an II (jeudi 5 décembre 1793), p. 303, col. 2]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* [frimaire an II, n° 440, p. 167] rend compte de la pétition du citoyen Guérout (et non Leroy) dans les termes suivants :

LE PRÉSIDENT lit une lettre qui lui est adressée. Elle lui transmet une pièce de théâtre intitulée *L'Origine de la République française, une et indivisible*. L'auteur est Guérout, professeur d'éloquence au collège des Grassins. Il offre son ouvrage à la Convention et la prie de le renvoyer au comité de d'instruction publique, pour qu'il juge s'il mérite d'être représenté sur le théâtre de la République.

MERLIN (de Thionville). Je demande l'ordre du jour sur la pétition et la mention honorable de l'offrande. C'est au peuple seul à juger le patriotisme des auteurs et leurs talents. Au moment où les ennemis de la liberté cachent dans la poussière leur

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 329.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821. *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (mardi 3 décembre 1793); *Moniteur universel* [n° 74 du 14 frimaire an II (mercredi 4 décembre 1793), p. 300, col. 3]. *Journal des Débats et des Décrets* [frimaire an II, n° 441, p. 165].